

Service émetteur : Délégation Territoriale des Côtes d'Armor  
Pôle Santé-environnement

Date : Saint Brieuc, le 5 août 2016

**SYNDICAT DE LA VIEILLE LANDE**

(0056)

<b>Prélèvement</b>	Type Code Nom	02200162573	Prélevé le : mardi 28 juin 2016 à 12h30
<b>Installation</b>	UDI 000375 LAURENAN BOURG ET OUEST		par : ARS - JEAN CLAUDE VIANNAYE
<b>Point de surveillance</b>	P 0000000676T BOURG		Type visite : AUPB
<b>Localisation exacte</b>	(SALLE DES FETES CUISINE)		Motif : CTRL SANITAIRE Pb,NI,Cu (AM 12/03)
<b>Désinfection</b>	Non		

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	18,0 °C				
Dispo. intérieur traitement	non qualit.				25,00

REÇU

le 08 AOUT 2016

Répondu le

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme C. PRODHOMME)

Type d'analyse : AUPB (Code SISE : 00160817)

Dossier : 16-012463-001

**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,049 mg/L		2,00		1,00
Nickel	6,5 µg/l		20,00		
Plomb	<1 µg/l		10,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00162573)**

Ces teneurs en cuivre, plomb et nickel ne sont représentatives que du point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau (réseau intérieur et/ou branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Ce contrôle a été effectué conjointement à une analyse D1+D2, prévue dans le cadre du contrôle sanitaire (bulletin correspondant adressé en parallèle).

Pour le DGARS, et par délégation  
l'Ingénieur du Génie Sanitaire

signé

Carole CHERUEL